

**COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DRÔME**

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 D E C E M B R E 2012

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; M. Jean-Paul NICOLET ; Mme Jeanine PARDANAUD ; M. Alexis MORVAN ; Mme Delphine MALINS-ALLAIX ; M. N'Diaga CISSE, Adjoint ; Mme Colette BARON, Conseillère Municipale Déléguée ; M. Yves CORNILLON ; Mme Danielle BROCHIER ; M. Alain LACROIX ; Mme Françoise RODET-GARCIER ; M. Samuel BARON ; Mme Noëlle CHARRON ; M. Christian CROS ; Mme Michelle GHETTI ; M. Jean-Paul SAVIGNON ; M. Yves SANDON ; Mme Mireille GRENIER ; Mme Jocelyne CHANCRIN ; Mme Odile CHOSSON, M. Jean PIN Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Gwendoline DELHOMME (pouvoir à Mme Monique BESCOND), M. Pierre THEZIER (pouvoir à M Michel FOMBONNE) ; Mme Patricia DOMECH (pouvoir à Mme Michelle GHETTI) ; Conseillers municipaux
M. Alexis MORVAN est désigné secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance du 15 novembre 2012 est adopté sans observations.

Le maire constate que le Quorum est atteint

Monsieur le Maire propose deux modifications à l'ordre du jour :

- suppression de la délibération concernant la garantie d'emprunt pour l'opération centre bourg avec l'EPORA
- ajout d'une délibération concernant une convention d'assistance pour le secteur de la Plaine avec la Communauté de Communes Rhône Valloire.

Accord à l'unanimité des élus présents

Le Compte rendu de la séance du 15 novembre 2012 est adopté sans observations.

1. ECHANGE D'IMMEUBLES ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS JAY

Rapporteur : Alain GENTHON

Alain Genthon rappelle que ce sujet avait été évoqué récemment en conseil municipal. Cet échange constitue le dernier achat dans le cadre de l'opération de la rénovation du centre bourg place Rambaud.

Il est proposé de faire un échange de maisons entre la maison de la famille Jay et la maison dite « maison Vallet » située rue Jean Jaurès.

Le service des domaines a estimé les deux propriétés, 81.000 euros pour la maison appartenant à la commune et 91.000 euros pour la maison Jay. L'écart de 10.000 euros sera versé aux consorts Jay.

Alain Genthon rappelle que cet échange permettra de traiter la maison Jay dans le cadre de l'opération menée par EPORA qui achète, déconstruit et dépollue les terrains pour les remettre à disposition de la commune avec une décote de 40 %. L'opération d'échange sera introduite dans le bilan général de l'opération pour obtenir la même participation sur tout le périmètre.

Jocelyne Chancrin souhaite connaître la nature de la convention qui a été signée. Il s'agit d'une convention tripartite entre la Communauté de Communes Rhône Valloire, l'Epora et la Commune d'Anneyron. Elle fixe les modalités de participation (en particulier les pourcentages de prise en charge), ainsi que la durée de participation.

Cette convention prévoit un pourcentage de prise en charge de 40 % ce qui correspond au taux maximum pratiqué lors de sa signature alors que ce n'est plus le cas dans les conventions qui sont signées actuellement.

Une réunion avec l'EPORA est programmée début janvier pour faire le point ; ce qui explique la suppression de la question à l'ordre du jour de ce Conseil.

Jocelyne Chancrin demande confirmation, par rapport à la maison « Vallet », de la séparation avec les services techniques municipaux. Alain Genthon rappelle qu'une séparation a été validée par un géomètre dans un document d'arpentage. A ce jour, il n'y a pas de nuisances constatées par les habitants proches des locaux du fait par exemple du démarrage des engins le matin.

L'Assemblée à l'unanimité autorise la vente.

2. TRAVAUX RUE LABROSSE : CONVENTIONS DE MANDAT

Rapporteur : Alain GENTHON

Depuis quelques années, le traitement de la sécurisation des abords de l'école et de la circulation rue Labrosse a fait l'objet de nombreuses questions.

A ce jour, une solution globale est imaginée mais pas encore finalisée. Elle sera présentée lors d'une prochaine réunion.

Néanmoins plusieurs phases ont été déterminées qui seront nécessaires pour mener à bien l'opération :

✓ Pour les bâtiments :

- 1^{ère} étape déconstruction des préfabriqués qui sont devenus dangereux. Le préfabriqué acheté il y a deux ans pour la garderie va passer derrière l'école. Cette zone sera ainsi dédiée aux associations qui ont convenu d'assurer une rotation entre elles pour permettre la réalisation des activités dans un seul bungalow.
- 2^{ème} étape pour la garderie, et après visite sur place, un espace entre deux bâtiments scolaires est abrité mais par fermé. L'idée est de fermer cet espace de le chauffer et d'en faire un bâtiment en dur adapté à l'accueil des enfants (environ 50 m²). Cela permettra par ailleurs un accès chauffé et protégé de la classe la plus éloignée.

Concernant le financement : la réalisation de la garderie sera confiée à St Rambert. Le montant estimé des travaux est de 35.000 euros HT.

✓ Pour la voirie :

Anneyron a réalisé les études prévoyant l'aménagement d'un parking avec accès sécurisé et accès piétons différenciés. Le projet comprend également un dépose minute, l'enfouissement des réseaux et la reprise de la voirie.

Le chiffrage estimatif des travaux s'élève à 270.511 euros HT. Une participation au titre de la DETR est sollicitée. Cependant, St Rambert est également en train de faire estimer les travaux de son côté. Ainsi, si St Rambert obtient un prix moindre il portera le dossier et présentera la DETR. Concernant ce dernier point il semble intéressant que St Rambert porte la DETR puisqu'elle n'a que ce dossier de subvention à présenter, ce qui n'est pas le cas d'Anneyron (point évoqué ultérieurement dans le conseil). Les subventions obtenues seront portées sur la totalité du projet et partagées entre les communes.

Alain Genthon précise le périmètre des travaux à la demande de Mme Garcier : intervention depuis la chapelle jusqu'à la rue Alléon qui est intercommunale

Jocelyne Chancrin s'interroge sur le déséquilibre qui peut naître du fait de la prise en charge des investissements à parts égales entre les deux communes. Patricia Boidin rappelle les grandes lignes actuelles de répartition des enfants : sur cantine 30% d'élèves anneyronnais, sur l'école en moyenne 50 à 55 anneyronnais.

Alain Lacroix s'interroge sur la possibilité pour St Rambert de réduire la présence des rambertois dans cette école au profit du nouvel établissement construit sur cette commune, ce qui laisserait Anneyron porter une charge importante pour l'école de Coinaud.

Alain Genthon précise qu'au vu des programmes de constructions, St Rambert a besoin de Coinaud pour accueillir tous les enfants, mais effectivement la question se posera dans dix ou quinze ans.

Il est demandé si ces travaux seront les derniers sur cette école. Patricia Boidin rappelle le problème de la cantine et l'exiguïté de l'accueil des enfants sur le temps de midi. En effet, la jauge de 75 enfants est atteinte régulièrement mais il faut saluer le fait que conscients de cet état de fait, les parents se sont pris en charge pour limiter la présence des enfants du temps de midi. Il semble que dans tous les cas le fonctionnement optimal de l'école est obtenu lorsqu'il y a 7 classes, au-delà la situation est plus difficile à gérer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mandats.

3. CONVENTION D'ASSISTANCE –SECTEUR DE LA PLAINE

Rapporteur : Monique BESCOND

Dans la zone de la plaine un nouveau quartier naît. Il se construit selon la ligne directrice du Programme Local d'Habitat (porté par la Communauté de Communes Rhône Valloire - CCRV) qui impose des règles d'urbanisme et de destination des logements. Pour aider les communes à réaliser ces opérations avec la qualité demandée, la CCRV aide et propose des moyens notamment par l'achat de terrain. Pour la zone de la plaine, la CCRV va acheter pour la commune un terrain en vente d'environ 1 hectare. Pour pouvoir faire cela il faut une convention. La CCRV va acheter et rétrocéder à la commune et l'assister tout au long du projet.

Alain Genthon rappelle que la subvention ainsi attendue pour cette opération est d'environ 250 000 euros, et demande à Mr Cornillon de remercier la CCRV au sein de laquelle il siège en qualité de Vice-Président.

Jean Pin souhaite connaître le délai de mise en vente du terrain concerné. Alain Genthon précise que dès la rétrocession opérée, la commune sera libre de le vendre.

Jocelyne Chancrin s'interroge sur le fait que le terrain « Duranton » n'ait pas été acquis avec le même type de convention. Alain Genthon rappelle que cela n'était pas possible car la commune est au maximum de la somme à hauteur de laquelle la CCRV peut participer. Par ailleurs cette opération « identifiée » ayant un objectif qualitatif en terme d'habitat ne viendra pas en déduction de la dotation de la CCR à la commune.

L'Assemblée se prononce pour à l'Unanimité.

4. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Rapporteur : Michel FOMBONNE

Chaque année en fin d'année, la décision modificative permet d'harmoniser les comptes

1. Assainissement : dépense supplémentaire concernant des intérêts d'emprunt du fait de l'indexation d'un prêt sur le franc suisse.

2. Budget principal investissement : présentation détaillée des différents postes portant principalement sur :

- ✓ En dépenses
 - des jeux d'écritures concernant les opérations réalisées sous mandat :
 - aménagement carrefour et plateau traversant pour le Conseil Général,
 - réfection voirie commune avec Chateauneuf de Galaure
 - l'échange d'immeubles sur lequel le Conseil Municipal s'est prononcé (consorts Jay)
 - une dépense plus importante que prévue pour la Rotonde de la Salle des Fêtes
 - l'achat d'un logiciel complémentaire de gestion des Ressources Humaines
 - la réduction voire l'annulation de dépenses prévues (moins de dépenses sur la Médiathèque)
- ✓ En recettes
 - Une participation plus importante que prévue de la CCRV concernant la réfection de pont
 - La participation de DAH à l'aménagement des abords de la médiathèque.

Les deux modifications sont adoptées à l'unanimité.

5. OUVERTURE CREDITS

Rapporteur : Michel FOMBONNE

Entre le 1^{er} janvier et le vote du prochain budget, le Conseil peut ouvrir des crédits pour les différents programmes d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses du précédent exercice. La proposition qui est faite est basée sur une estimation des besoins à priori identifiés pour permettre le fonctionnement de la commune jusqu'au vote du budget en mars

L'Assemblée use de cette faculté et poste 475 000 € sur le budget primitif et 75.000 € sur celui d'assainissement.

Adoptée à l'unanimité.

6. DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Rapporteur : Alain GENTHON

Trois dossiers vont être adressés à la Préfecture pour solliciter une attribution de subvention au titre du contingent 2013 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Ecole maternelle

Une nouvelle tranche de 112 500 € est demandée. La commune a déjà déposé et obtenu deux tranches du même montant. En effet, Alain Genthon rappelle que les montants subventionnables sont plafonnés à 450 000 euros (soit 112 500 € de subvention) et qu'il est donc nécessaire de présenter des demandes en plusieurs tranches. C'est le dossier placé en N°1 par ordre de priorité

Abords de l'école maternelle – mise en sécurité

Dans le cadre des travaux de l'école maternelle il est nécessaire d'accroître les zones de parking, conditionner des cheminements piétons assurant à la fois l'accès à l'école élémentaire et à la nouvelle école maternelle et créer au droit de l'entrée de l'école une aire de parking et de desserte bus avec un quai bus aux normes de 21 cm de hauteur. Ce quai permet la montée et la descente des enfants en dehors de toute circulation automobile.

Travaux se réaliseront sur les mois d'avril, mai et juin 2013.

Il est sollicité l'attribution d'une subvention au titre des crédits de la DETR pour un montant de 31 500 €. Pour mémoire, une demande de subvention complémentaire a été faite auprès du Conseil Général à hauteur de 20 081 €/

Mise en sécurité des abords de l'école Intercommunale de Coinaud

Cette opération concerne à parité les deux communes d'Anneyron et de Saint-Rambert-d'Albon. Cependant, la réalisation des travaux incombera à la commune d'ANNEYRON au titre d'une délégation de mandat de la commune de Saint-Rambert-d'Albon. Le montant des aides obtenues sera affecté au bilan global de l'opération et viendra donc en déduction des travaux. Les deux communes en profiteront donc à part égale.

Il est sollicité l'attribution d'une subvention au titre des crédits de la DETR pour un montant de 73 750 €. Pour mémoire, une demande de subvention complémentaire a été faite auprès du Conseil Général à hauteur de 22 100 €/.

Pour les trois demandes de subventions : adoption à l'unanimité.

7. CONVENTION CADRE DE LOTISSEMENT

Rapporteur : Monique BESCOND

Lorsqu'il y a un lotissement, une convention permet au lotisseur de faire retour des parties publiques. Une convention est proposée applicable à tous les lotissements. Cela permet de s'assurer de la qualité des aménagements communs grâce à la définition de la qualité de la voirie, de l'aménagement paysager, abords des maisons. Le modèle est joint à la proposition de délibération.

Jean-Paul Nicolet demande des précisions par rapport à la prise en compte du traitement des eaux pluviales et de l'assainissement. Monique Bescond précise que la convention fait référence au cahier des charges de l'aménageur que la mairie doit approuver, ainsi qu'aux différents règlements en vigueur sur la commune et notamment le règlement sur l'assainissement.

Jean-Paul Savignon souhaite savoir si la convention prévoit un éclairage de type basse consommation. Monique Bescond enregistre cette demande et précise que cela pourra être examiné lors du dépôt du permis d'aménager. Actuellement les programmes imposent des aménagements prenant en compte un certain niveau de qualité environnementale (matériaux respectueux, normes d'isolation...).

En matière d'éclairage public, Alain Genthon rappelle qu'aujourd'hui c'est la Communauté de Communes Rhône Valloire qui paie la consommation d'électricité. Cela ne génère pas de cercle vertueux puisque celui qui fait des efforts pour réduire la consommation porte la dépense d'un investissement assez lourd et ne perçoit directement aucun retour financier.

Michel Fombonne attire l'attention sur l'augmentation du coût des habitations si les attentes en terme qualitatif sont trop élevées prohibant ainsi l'accès à ce type de logement pour les futurs acheteurs.

Yves Cornillon demande des précisions en cas de défaillance de l'aménageur. Monique Bescond convient que si la question se poserait évidemment les parties communes n'entreront pas dans le domaine communal. Alain Genthon rappelle ainsi l'intérêt d'intervenir en amont et de faire réaliser les parties communes dès le départ du projet.

Adopté à l'unanimité.

8. SUBVENTION COLLECTIFS PARENTS D'ELEVES DE COINAUD

Rapporteur : Patricia BOIDIN

A la rentrée dernière, il a été constaté la mise en sommeil de la FCPE à Coinaud générant une absence de représentants de parents. Un collectif s'est présenté et a été élu. Normalement les parents d'élèves ont une subvention au mois de mai. Ce collectif étant nouvellement créé il est nécessaire de les aider pour démarrer grâce à une subvention exceptionnelle.

Jocelyne Chancrin souhaite savoir si la commune de St Rambert a fait le même geste et si la FCPE a touché la subvention en mai dernier. Patricia Boidin précise qu'en effet, il semble que St Rambert a été sollicité de la même manière et que la FCPE a bien perçu la subvention lors du dernier versement.

Adopté à l'unanimité.

9. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE VALLOIRE

Rapporteur : Yves CORNILLON

Le rapport de l'année 2011 est à disposition des élus qui le souhaitent

Yves Cornillon relève que beaucoup d'actions sont pluriannuelles et précise les éléments principaux du rapport :

- Recrutement d'un nouveau chargé de mission économie recruté pour aider à l'animation commerce et artisanat et d'un charge de mission à mi-temps pour l'agriculture
- Action économique : participation aux forums, semaine de l'industrie, accompagnement aux entreprises (fin vente terrains payots), préparation d'un évènement commercial pour fêtes de mères
- Réalisation études pour Moras et Anneyron, Etude préalable pour Beausemblant
- Réalisation signalétique zones Panda : étude de positionnement
- Tourisme : restauration et valorisation de la Tour d'Albon, Chemins arborescence : 5 premières boucles équipées, Valorisation fleuve Rhône
- Agriculture : développement des marchés village, agrément site du gout Moras, accompagnement des entreprises en matière de diversification
- Habitat urbanisme : conventions Champagne et Anneyron , en cours pour St Rambert d'Albon
- Equipements : Anneyron abords du boulodrome
- Culture : mise en place programmation et développement de prestations de musique classique
- Jeunesse : redéfinition des actions , renouvellement Contrat Enfance Jeunesse, volonté de rationalisation des accueils

Alain Genthon souhaite rappeler la qualité de la réalisation de la Maison santé. La CCRV a porté financièrement tout le premier étage et le loue au CG26 et aux médecins. Il souligne également l'expérimentation en cours avec la mise en place d'une ligne de transport collectif avec deux arrêts à Anneyron. Il faut espérer que celle-ci soit positive ce qui assurera la continuité de ce dispositif.

10. RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE DE L'EAU

Rapporteur : Jean PIN

L'élu, Président du Syndicat, énonce les principales caractéristiques du Syndicat (21 communes – 655 km de réseau – 5 pompes), ainsi que la consommation moyenne par abonné : 122 m³ (120 M³ au niveau national).

Jean Pin précise l'attention toute particulière portée en matière de fuites dont la réglementation prévoit la prise en compte et qui s'avère nécessaire pour préserver la ressource en eau. Il a été diagnostiqué une moyenne de 4m³ de perte d'eau par KM de réseau. Pour réduire ces pertes, de petits réseaux avec compteurs chez le fermier ont été créés afin d'identifier la moindre fuite. Une nette amélioration est déjà perceptible en 2012.

RECETTES : Syndicat : 978 985 euros , Fermier : 1 300 911 euros

QUALITE : 59 tests bactériologiques 100 % conformes. Sur les tests physicochimiques les résultats sont moins bons du fait de la pollution sur Albon.

Pour Anneyron :

- en 2011 peu de travaux, surtout les Cages et Coussieux
- 206 000 m³ vendus
- 1802 abonnés, en progression constante

En dehors du rapport proprement dit Monsieur Pin précise que pour l'année 2013 un gros chantier est prévu rue St Didier sur 320 m de long depuis le lotissement des Blaches jusqu'au bout de la rue.

Il informe par ailleurs les membres du conseil d'une récente délibération du Syndicat des Eaux concernant les extensions, la création ou le renforcement des réseaux . Le Syndicat n'étant plus subventionné il demandera une participation aux communes d'environ 70 %.

Le rapport est adopté à l'unanimité. M. PIN n'a pas pris part au vote.

Alain Genthon souhaite faire un point sur le fait que ce Conseil Municipal est le dernier auquel Jean Claude Baudin participera. Une cérémonie officielle sera organisée dans le cadre des vœux au personnel le 9 janvier prochain.